

Marc BOUDREAULT, *Les sûretés*, 3<sup>e</sup> éd., coll. Bleue, Série répertoire de droit, Montréal, Wilson & Lafleur, 2008, 418 pages, ISBN 978-2-89127-879-9

Alain ROY, *La charte de vie commune ou l'émergence d'une pratique réflexive du contrat conjugal*, Montréal, Éditions Thémis, 2007, 30 pages, ISBN 978-2-89400-243-8

Andrée-Ann Rivard et Vicky Liew

Volume 39, numéro 2, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027081ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027081ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

### ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce compte rendu

Rivard, A.-A. & Liew, V. (2009). Compte rendu de [Marc BOUDREAULT, *Les sûretés*, 3<sup>e</sup> éd., coll. Bleue, Série répertoire de droit, Montréal, Wilson & Lafleur, 2008, 418 pages, ISBN 978-2-89127-879-9 / Alain ROY, *La charte de vie commune ou l'émergence d'une pratique réflexive du contrat conjugal*, Montréal, Éditions Thémis, 2007, 30 pages, ISBN 978-2-89400-243-8]. *Revue générale de droit*, 39(2), 721–723. <https://doi.org/10.7202/1027081ar>

---

## NOTULES

---

**Marc BOUDREAU, *Les sûretés*, 3<sup>e</sup> éd., coll. Bleue, Série répertoire de droit, Montréal, Wilson & Lafleur, 2008, 418 pages, ISBN 978-2-89127-879-9.**

La troisième édition de l'ouvrage *Les sûretés* de Marc Boudreau présente un atout qui en vaut l'investissement. Bien qu'aucun changement majeur n'ait été apporté au contenu en tant que tel par rapport à la deuxième édition, parue un peu plus récemment dans la même année, cette troisième édition contient maintenant un index analytique très détaillé.

Tous les sujets possibles auxquels on fait référence dans le livre sont présents dans cet index. Également, une table de législation se retrouve dans l'ouvrage, ce qui peut être très utile pour le juriste désireux en savoir davantage sur l'application d'un article précis du *Code civil du Québec*, entre autres. Cela facilite grandement l'utilisation du livre et en accroît son utilité. Le plan détaillé au début de l'ouvrage est aussi très pratique, puisque les chapitres sont très détaillés.

Ce livre s'adresse particulièrement aux notaires, mais il peut tout de même convenir à l'étudiant en droit. Toutefois, l'analyse est beaucoup plus poussée que

dans un cours général sur les sûretés. Néanmoins, il est possible d'y trouver son compte en choisissant seulement les chapitres qui nous intéressent.

Le contenu du livre, à jour au 1<sup>er</sup> mai 2007, n'a pas subi de modifications importantes. Toutefois, il peut être intéressant de faire un survol de la matière abordée dans cet ouvrage. Premièrement, on traite des notions générales concernant les sûretés, puis ensuite aborder les priorités dans le chapitre 2. Le chapitre suivant est consacré à la reconnaissance de dette. Puis, au quatrième chapitre, on évoque les conditions d'existence des hypothèques conventionnelles. Au cinquième chapitre, on expose les conditions d'opposabilité des hypothèques conventionnelles, pour ensuite exposer des règles de rédaction au chapitre 6. Les conditions d'existence et d'opposabilité des hypothèques légales sont énoncées au septième chapitre. Le sujet du huitième chapitre porte sur les effets généraux des hypothèques. Au neuvième chapitre, on discute des effets après défaut. Le dixième chapitre est à propos de la cession de rang et de la transmission de l'hypothèque, alors que le onzième chapitre poursuit avec l'extinction de

l'hypothèque. Tout ce qui est relatif à la sûreté prévue à la *Loi sur les banques* se retrouve au douzième chapitre. On conclut au treizième chapitre avec les règles concernant le cautionnement.

Il faut mettre l'accent sur le fait que l'auteur fait preuve d'une grande clarté dans ses propos et utilise une structure rigoureuse pour présenter la matière de façon logique. Les nombreuses notes de bas de page sont très utiles. En ce sens, elles permettent d'approfondir un sujet lorsque c'est nécessaire.

Somme toute, ceux qui possèdent la deuxième édition de ce volume ne verront peut-être pas l'utilité de se procurer la troisième, vu que le contenu est très similaire. Toutefois, l'utilité de l'index analytique devrait les convaincre de se procurer cette troisième édition. Pour ceux qui ne possèdent aucune version de l'ouvrage, il ne fait aucun doute que celui-ci est d'une grande utilité en matière de sûretés en raison de son contenu assez complet et de la qualité des écrits qui ajoute de la valeur à cet ouvrage.

**Andrée-Ann RIVARD**  
Étudiante à la  
Faculté de droit  
de l'Université  
d'Ottawa

**Alain ROY, *La charte de vie commune ou l'émergence d'une pratique réflexive du contrat conjugal*, Montréal, Éditions**

**Thémis, 2007, 30 pages, ISBN 978-2-89400-243-8.**

Le présent ouvrage reprend le contenu de la dixième conférence Albert-Mayrand, qui a eu lieu à l'Université de Montréal le 2 novembre 2006. Le professeur Alain Roy a consacré sa présentation à l'étude du droit de la famille au Québec à la lumière des pratiques professionnelles en cours. Plus spécifiquement, son exposé intitulé *La charte de vie commune ou l'émergence d'une pratique réflexive du contrat conjugal* aborde les thèmes de la rédaction et de la mise en œuvre des contrats de mariage et d'union de fait par les praticiens du droit. La théorie du contrat et la sociologie du droit sont également des notions étudiées par l'auteur. Le nombre peu élevé d'ouvrages consacrés à l'étude de la pratique des contrats conjugaux confère une importance considérable à ce livre. M<sup>e</sup> Roy aborde la pratique du contrat de mariage et d'union de fait selon une approche temporelle, c'est-à-dire au passé, au présent et au futur, dans le but d'étudier l'évolution du symbole du contrat de mariage à l'intérieur du couple et de la famille. Il s'interroge à savoir si la rédaction des engagements entre époux aujourd'hui réfère réellement à la conception traditionnelle du contrat de mariage.

C'est dans le cadre d'un projet de recherche avec la collaboration d'une collègue, la professeure Violaine Lemay, que le conférencier a analysé un échantillon de contrats de mariage et d'union de fait recueillis auprès de notaires et d'avocats.

L'auteur a divisé son exposé en trois parties. Tout d'abord, il présente le contrat conjugal au passé. Autrefois, le contrat de mariage n'était qu'accessoire au mariage et jusqu'à la fin des années 60, sous le régime matrimonial de la communauté de biens, il s'agissait d'un acte juridique qui ne régissait que les intérêts pécuniaires de chacun des époux. Le professeur Roy analyse le nombre de contrats de mariage signés avant et après l'arrivée du nouveau régime légal, la société d'acquêts. Selon ces données, l'entrée en vigueur du patrimoine familial contribue à la diminution du nombre de contrats de mariage signés. Ensuite, dans la deuxième partie, qui est divisée en quatre chapitres, l'auteur fait l'étude du contrat conjugal au présent. Pour ce faire, il procède à l'étude des contrats de mariage et d'union de fait, pour ensuite exposer le point de vue des praticiens du droit, ainsi que des thérapeutes conjugaux. Enfin, le conférencier poursuit son exposé en discutant du contrat conjugal au futur. Dans cette dernière partie, il mentionne l'utilisation du « contrat » par les thérapeutes comme outil d'intervention. Le

contenu de ce « contrat », contrairement à celui auquel les juristes se réfèrent, est évolutif. Selon les données recueillies, les modalités du contrat peuvent être renégociées lorsqu'elles ne reflètent pas l'évolution de la relation du couple. Le professeur Roy achève sa présentation en s'interrogeant sur le point de vue des couples quant à l'inclusion, à l'intérieur des contrats de mariage, de clauses de nature autant patrimoniale qu'extrapatrimoniale.

Pour conclure, nous affirmons avoir fort apprécié le livre, autant pour son contenu que pour sa présentation. Il est à souligner que sa lecture demeure facile et compréhensible en raison de la présentation chronologique de l'information. À notre avis, il s'agit d'un volume abondamment documenté et bien structuré. Nous croyons également que cet ouvrage s'adresse tant aux juristes pratiquant le droit familial, qu'aux étudiants en droit.

**Vicky LIEW**  
**Étudiante à la**  
**Faculté de droit**  
**de l'Université**  
**d'Ottawa**